Écrit par Didier Poli
Vendredi, 14 Juillet 2017 17:04 -

Le développement des nouvelles technologies numériques entraîne l'apparition de nouveaux modes de fabrication des prothèses dentaires. Soumis à d'importantes exigences réglementaires, les prothésistes, par la voix de la FEPPD (Fédération Européenne des Patrons Prothésistes Dentaires), revendiquent l'application de règles uniformes dans un souci de confort, de sécurité et de santé des patients.

Petite révolution dans le monde de la prothèse dentaire : le développement et l'accessibilité croissante des nouvelles technologies numériques (conception assistée par ordinateur et impression et usinage 3D) permettent désormais aux chirurgiens dentistes équipés d'un système 3D de réaliser directement dans leur cabinet certaines prothèses dentaires telles que des couronnes en céramique.

Réglementation européenne

Fabricants historiques des prothèses, les prothésistes dentaires déplorent le manque de précision de la réglementation européenne sur les dispositifs médicaux votée par le parlement européen et entrée en vigueur le 27 mai dernier. A l'occasion de leur assemblée générale qui a eu lieu les 2 et 3 juin dernier, les représentants de la Fédération Européenne des Patrons Prothésistes Dentaires (FEPPD) ont engagé une démarche auprès de la Communauté Européenne afin de s'assurer que, quel qu'il soit désormais (laboratoire dentaire ou chirurgien dentiste en cabinet), tout fabricant de prothèse dentaire sur mesure soit soumis aux mêmes règles sanitaires que celles qui s'appliquent depuis longtemps à la profession des prothésistes : qualité et traçabilité des matériaux, certificat de conformité, etc...

Traçabilité des matériaux

"A l'heure où les citoyens européens sont de plus en plus exigeants sur la provenance des aliments qu'ils consomment et attendent d'être rigoureusement informés à ce sujet, il serait anachronique qu'ils soient privés d'informations essentielles sur la provenance et la composition de dispositifs dentaires destinés à être implantés dans leur bouche plusieurs dizaines d'années" , souligne Laurent Munerot, le président de la FEPPD. *"La nouvelle réglementation européenne sur les dispositifs médicaux comporte un flou à ce sujet. Pour le confort, la sécurité et la santé de tous, il nous paraît essentiel qu'il soit levé au plus tôt."*

A propos de la FEPPD

Créée en 1953 sous le nom initial de Fédération internationale de la prothèse dentaire, la Fédération européenne et internationale des patrons prothésistes dentaires est l'organisation européenne qui représente au niveau européen les 40 000 laboratoires dentaires et les 210 000 techniciens dentaires exerçant en Europe.